PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.

	Un An.	6 Mois.	3 Mois.	1 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS....	$12.00	$6.00	$3.00	$1.00
POUR L'ETRANGER.....	$15.15	$7.55	$3.75	$1.30

Les abonnements se soldent invariablement d'avance.

Le Numéro Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.

	Un An.	6 Mois.	4 mois.	3 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS.....	$3.00	$1.50	$1.00	75 cts
POUR L'ETRANGER.....	$4.00	$2.05	$1.35	$1.05

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTERATURE, — PRO ARIS ET FOCIS — SCIENCES, ARTS.

Seul Journal Français Quotidien au Sud — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 16 JUIN 1896. — Fondé le 1er Septembre 1827

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

☞ POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

Par Bayne & Onorato Plusieurs terrains et bâtisses situés dans les différents districts de cette ville.

Par le Shérif, à son entrepôt rue Ste-Anne, un comptoir et un lot de souliers. Aussi, un lot de tables, chaises, vitrines, liqueurs, etc.

LA NOUVELLE-ORLEANS PORT FRANC.

Nous n'aimons pas les abstractions. Nous n'avons jamais été chaud partisan de la "réforme" en général. C'est un grand mot, cela, un être de raison qui n'existe que dans nos imaginations.

En réalité, il n'y a que des réformes partielles et ce sont celles-là que nous demandons et que nous attendons avec impatience.

En voici une à laquelle on ne peut faire qu'un accueil enthousiaste, car elle nous promet une transformation complète de notre port, qui est aujourd'hui déserté et qui devrait être encombré de navires venant de tous les points de l'horizon.

Pourquoi cette désertion ?

Tout le monde le sait : parce que les frais qu'on impose aux bâtiments qui viennent y aborder, sont énormes—disont le mot : ruineux pour les compagnies et pour les capitaines de navires marchands. Est-il étonnant qu'ils aillent chercher ailleurs des ports plus hospitaliers et moins coûteux; des ports où ils puissent mouiller, sans être exposés à des frais de toute sorte, et qui leur enlèvent les neuf dixièmes de leurs bénéfices ?

Il s'agit donc, tout simplement, de racheter aux fermiers leurs privilèges, de les indemniser des dépenses qu'ils ont pu faire pour améliorer nos quais et, une fois redevenus maitres de notre port, de le transformer en un port franc. Rien de plus naturel, rien de plus facile. Nous n'avons absolument rien à y perdre et nous avons tout à y gagner.

On aurait tort, cependant, de s'imaginer que la bienheureuse révolution, tant désirée, va s'opérer brusquement, du jour au lendemain. On a commis la faute énorme de laisser des centaines, des milliers de navires prendre une autre route ; de les forcer, en quelque sorte, à fuir nos quais. Nos heureux voisins qui ont eu l'habileté de les attirer à eux, ne les laisseront pas nous revenir, sans faire de puissants efforts pour les retenir. Mais le mal, si grand qu'il soit, n'est pas irréparable ; nous avons pour nous les avantages naturels et une situation que l'on ne rencontre nulle part ailleurs sur notre continent.

Il est donc à présumer que le retour au bercail se fera plus vite qu'on ne le pense. Aussi, nous ne doutons pas que notre nouveau conseil de ville n'accueille avec empressement cette proposition et ne se hâte d'opérer cette bienfaisante réforme. L'avenir de la Nouvelle-Orléans en dépend.

L'Intervention de Léon XIII.

L'intervention directe du Pape en faveur des 2,500 Italiens qui sont aujourd'hui au Choa les prisonniers de Ménélik a causé autant de surprise que d'admiration.

Il y a déjà un mois que la lettre de Léon XIII demandant au Négus de rendre les malheureux prisonniers à leurs familles a pris la direction du Choa.

Mgr Macaire, qui a dû la remettre au Négus, est personnellement connu de lui. Léon XIII n'a pas voulu qu'on publiât le texte même de la lettre : il voulait attendre que Ménélik l'eût reçue.

Un personnage qui approche beaucoup le Saint-Père, disait l'autre soir que le sentiment d'admiration pour l'initiative si généreuse du Souverain Pontife devra se manifester encore davantage quand on connaîtra le contenu de cette superbe lettre pontificale. Les journaux officieux du Quirinal sont pleins d'éloges pour la généreuse tentative de Léon XIII, tandis que les organes personnels de Crispi trouvent encore le moyen d'accuser le Pape de machiavélisme !!!

Léon XIII a fait un acte splendide qui émeut en somme tout le monde.

La vérité sur l'affaire Grau.

Non, non, ce n'est pas un montreur d'étoiles celui-là, dont tous les journaux depuis quelques jours impriment le nom et commentent la crise financière.

Je débarque et, le cœur battant dans ce train qui me ramène à mon cher et riant Paris, j'arrive enfin et je saute dans les bras tendus chargés de fleurs. Mon visage rayonne sous les chauds baisers des amis et amies. Je suis heureuse, oh ! bien heureuse, quand un perfide : "Eh bien ! Maurice Grau a fait faillite !" me cloue sur place.

Ainsi, c'est ce que l'on croit ici ?

Ah ! mais non, voici la vérité, la vérité indéniable, la vérité absolue.

Les bénéfices apportés cette année par l'opéra, Henry Irvin et moi n'ont pu combler le trou creusé par Réjane, Mounet-Sully et surtout Lillian Rousselle, une chanteuse d'opérette. Le talent de Réjane et Mounet-Sully n'ont rien à voir dans le désastreux résultat de leur tournée. Ils ne sont pas venus à l'heure, voilà tout. Maurice Grau a résolu de liquider ce passif qui se monte à seize cent mille francs. Pour ce, la société va se dissoudre, et Maurice Grau recommencera sur d'autres bases. Ses créanciers seront intégralement payés, et, chose admirable et rare dans les entreprises de ce genre, il n'est pas dû un centime ni à un artiste ni à un employé !

Combien d'entre nous n'ont jamais eu de contrat ? la parole échangée et un grand shake-hand, et l'on s'embarquait pour les Amériques. Mes deux dernières tournées se sont faites ainsi, et je n'ai jamais eu l'ombre d'une discussion avec Maurice Grau. Je sais qu'il en est de même avec les plus illustres de l'Opéra, et demandez-leur, aux Reszké, à Melba, à Calvé, demandez-leur s'ils hésiteront un seul instant à repartir, la saison prochaine, avec Maurice Grau ; cet honnête et charmant homme, cette admirable intelligence, la cheville ouvrière de ces colossales entreprises. Non ce n'est pas un vulgaire montreur d'étoiles, et j'ai eu un profond chagrin en lisant ce qu'on pensait de cet homme qui depuis vingt ans travaille à la gloire de notre art. Avant lui, c'était l'opéra allemand qui triomphait en Amérique. Grâce à lui, l'opéra français est resté vainqueur. Et au prix de quelles luttes ?

Et nous, les artistes dramatiques, Coquelin et moi, avons eu, grâce à lui, la joie, la grande joie de populariser la langue française et de faire apprécier nos plus subtils chefs-d'œuvre. Son rêve était d'emmener la Comédie-Française en Amérique, rêve irréalisable, mais qui ne manque pas d'une certaine grandeur.

Car Maurice Grau savait bien que malgré le succès sûr qu'aurait la Comédie, les recettes énormes, il ne serait rien resté ; les frais auraient tout englouti. Eh bien ! il le pleure ce rêve. Pourquoi ? parce qu'il mettait son orgueil à offrir à ses compatriotes ce qu'il y a de plus rare dans son ensemble.

"Vous avez vu Coquelin, vous avez vu Sarah, vous avez vu Mounet, vous avez vu Réjane, eh bien ! vous verrez la Comédie, et vous comprendrez, grâce à l'ensemble parfait de cette maison mère, vous comprendrez pourquoi l'art français reste triomphant. Vous verrez, disait-il, vous verrez." Et il caressait son rêve.

Est-ce le discours d'un montreur d'étoiles ? Oh ! non, il ne faut pas que Maurice Grau passe pour un barnum. C'est un grand impresario, le plus grand qu'il y ait, et le plus intégralement probe. Aussi, qu'il ne prenne pas tristesse de tous ces méchants bruits ; nous sommes une phalange d'artistes prêts à le porter sur le fauteuil nouveau qu'on lui prépare, prêts à le soutenir de tout notre talent dont la renommée a grandi grâce à lui ; et autour de nous se groupe le noyau de ses amis, dollars et chèques en main, lui criant : Prenez, prenez, payez, payez et recommencez, nous sommes là pour vous soutenir, et ils le soutiendront. Il n'y aura pas de faillite : tout le monde sera payé intégralement.

Je le dis parce que je le sais. Je le crie parce que la vérité doit être criée ; il y a tant de gens sourds !

Et la saison prochaine, Reszké, Melba, Calvé feront sonner dans les notes triomphantes de leur génie la joyeuse fanfare du succès.

SARAH BERNHARDT.

UNE LETTRE DE SAINT-SAENS.

M. Saint-Saëns a adressé la lettre suivante au *Figaro* :

Paris, 2 juin.

Cher monsieur,

Voilà déjà quelques années que, dans un but que j'ignore, on a imaginé de répandre le bruit qu'Auber m'avait été hostile dans ma jeunesse. L'idée a fait son chemin et la légende s'accrédite, comme je le vois dans l'article que le *Figaro*, sous la plume de M. Lara, a bien voulu me consacrer aujourd'hui, ce dont je lui suis très reconnaissant.

Je voudrais bien, une fois pour toutes, que cette légende fût détruite. Auber m'a toujours montré, dès qu'il m'a connu, la plus grande bienveillance, et il n'y a aucune raison pour laisser croire le contraire.

Quand j'ai eu, à vingt-huit ans, la fantaisie de concourir pour le Prix de Rome, Auber *seul* m'a donné sa voix pour le prix, et pour me consoler de mon échec, il a demandé et obtenu pour moi, de M. Carvalho, alors directeur du Théâtre-Lyrique, le poème du *Timbre d'argent*.

Voilà la vérité, et je vous serais obligé de vouloir bien la faire connaître.

Veuillez agréer mes compliments les plus empressés.

C. SAINT-SAENS.

DEPECHES Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE:

NOUVELLES ETRANGERES

L'EMPEREUR FREDERIC.

L'anniversaire de sa mort.

Presse Associée.

Postdam, 15 juin—Aujourd'hui, étant l'anniversaire de la mort de Frédéric, le père de l'empereur Guillaume, l'empereur d'Allemagne et l'impératrice ont visité les tombeaux des monarques à Postdam. Leurs Majestés ont déposé une couronne portant leurs noms sur la tombe de l'empereur Frédéric, puis ont passé un certain temps en prières.

La réunion des leaders du parti conservateur anglais.

Presse Associée.

Londres, 15 juin—La réunion des leaders du parti conservateur convoquée par M. A. J. Balfour, premier lord de la trésorerie, pour discuter les moyens d'en finir avec la loi agraire irlandaise, a eu lieu aujourd'hui au Foreign Office.

Cette réunion a été d'un caractère privé et ne comprenait que des membres du Parlement. M. Balfour a présidé.

Quand les assistants se sont séparés, il a été établi que le leader conservateur n'avait pas conseillé le retrait ou la réduction d'aucun des principaux projets de loi, mais proposé aux partisans du gouvernement de faire le sacrifice de leurs sentiments personnels au sujet des détails, pour avancer dans l'exécution du programme gouvernemental, attendu que le ministère désire terminer la session le 14 août prochain et ne rappeler les Chambres que vers le milieu du mois de janvier suivant.

Devront Passer en Jugement.

Presse Associée.

Londres, 15 juin—Ce matin à la cour de Bow Street le mandat d'amener contre le docteur J. S. Jameson, le major Sir John Willoughby, le colonel R. Grey, le major R. White, le colonel H. F. White et l'honorable Henri F. Coventry, les principaux instigateurs de l'expédition du Transvaal, a été converti en mandat de dépôt en attendant de passer en jugement. Les autres accusés ont été renvoyé des fins de la plainte.

En vue de la terminaison de l'enquête par la cour de police de Bow Street une grande foule remplissait la salle.

Mutinerie de marins japonais.

Presse Associée.

Anvers, 15 juin.—Cinquante matelots d'un navire de guerre japonais à l'ancre dans le port d'Anvers se sont mutinés hier. Ils ont débarqué et ont attaqué la police. Mais les mutins ont été réduits à l'impuissance et le navire est maintenant gardé par un détachement de police.

La Question de Madagascar à la Chambre des Communes.

Presse Associée.

Londres, 15 juin—Le secrétaire parlementaire du Foreign Office, M. George N. Curzon, a répondu aujourd'hui à la Chambre des Communes à une question posée par Sir Charles Dilke, représentant de la circonscription de Forest et Dean, Gloucestershire, sur les vues de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis relativement à l'annexion de l'île de Madagascar par la France.

M. Curzon a dit que cette question est toujours à l'étude et il a ajouté qu'elle est de la plus grande importance et ne peut être résolue hâtivement.

NOUVELLES —DE LA— CAPITALE DE L'ETAT.

LEGISLATURE.

Sénat.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Baton-Rouge, 15 juin—Le Sénat est appelé à l'ordre, à 4 heures, par le Lieutenant-Gouverneur Snyder — 23 membres présents.

Bills présentés par M. Watts, pour interdire la vente des liqueurs dans le rayon d'un mille de l'école supérieure Henry, paroisse Vermillion.

Par M. Fitzpatrick, pour interdire le jeu dans les salons de poule. Une grande discussion s'engage à propos de ce bill : sur la demande de M. Fitzpatrick, on va aux voix; on procède à l'appel nominal.

Quinze voix en faveur du bill, 14 contre. La majorité des deux tiers n'y étant pas, le bill est rejeté.

Le Sénat adopte la résolution de la Chambre accordant 10 jours de plus au comité d'enquête sur les troubles de l'Université d'Etat.

Plusieurs bills présentés par MM. Baird, Elliott, Sholars passent en deuxième et troisième lectures.

Sont adoptés finalement le bill de M. Dawkins sur l'interdiction des personnes : de M. Denechaud sur la fermeture de la rue Locust par les administrateurs de l'hôpital de charité ; de M. Simms, pour la protection des propriétaires de ferrys.

Un comité composé de MM. Sirjeques, Fuller et Wade, est nommé pour examiner les livres du l'auditeur des comptes publics et du trésorier de l'Etat.

Après une courte séance exécutive, le Sénat s'ajourne à demain, midi.

Chambre.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Baton Rouge, 15 juin—A 4 heures et demie de l'après-midi, l'orateur appelle la Chambre à l'ordre—85 membres présents.

Après la lecture du journal, M. Marks présente une pétition demandant le maintien de la Loi du Dimanche.

Par M. Dymond, communication de l'Association des Planteurs sucriers relativement au Bureau des Levées de l'Atchafalaya.

Par M. Wade, demande d'une prolongation de dix jours à accorder au comité chargé de l'enquête sur les troubles de l'Université de l'Etat.—Accordé.

Par M. Scott et par M. Gunby, mémoires de différentes paroisses relativement au rappel de la Loi du Dimanche.

Plusieurs rapports des comités sont déposés, dont la plupart favorables.

Plusieurs avis de bills, par MM. Dymond, Zengle, McLelland, Scott, Monnot et Turman.

Présentation de bills.

Par M. Wade, pour allouer $30,000 pour agrandir l'Université d'Etat.

Par M. Arial, pour autoriser le gouverneur à acheter le Camp Indien, afin d'y installer l'Hôpital des Lépreux.

Par M. Henry, pour établir des mesures sanitaires, afin de préserver la population des maladies contagieuses.

Par M. Dymond, pour développer l'industrie et le commerce de huitre.

Par M. Simon, pour revenir sur le vote de la Chambre sur le bill No 19 qui avait été ajourné indéfiniment. Renvoyé au comité des terres et levées.

M. Loveless essaie de faire passer un bill permettant aux comités des chemins de fer, corporations et autres, d'élire des commis parmi eux, au salaire de $5,50 par jour—ajourné indéfiniment.

La résolution de M. Mitchell demandant que le comité d'enquête puisse forcer les témoins à venir déposer devant lui, est retirée.

Par M. Duggan, bill amendant la loi qui ordonne la fermeture des magasins, épiceries, buvettes et tout endroit public, le dimanche.

Par M. Arial, pour le rappel de la loi autorisant les jurés de police à louer des prisonniers du Pénitencier, pour les travaux publics ou pour les travaux de ferme.

Par M. Lyons, pour régulariser le scierage des bois de flottaison et autres. Renvoyé aux voies et moyens.

Par M. Zengle, pour autoriser le Bureau des levées à s'entendre avec la Commercial Soap Co.

Le bill pour amender le Code Civil revisé de 1870, relativement aux privilèges des hôteliers et aubergistes, est adopté.

Adopté aussi celui qui tend à définir le terme "voyageurs" par 60 voix contre 2.

Plusieurs bills sont encore présentés par MM. Adolph, Marks, Trézevant et Lange.

La Chambre s'ajourne à demain, midi.

Le Bill Electoral.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Baton Rouge, 15 juin.—Après l'élection des délégués à la Convention de Chicago, ce qui préoccupe le plus, aujourd'hui les esprits à Baton Rouge, c'est le projet de loi sur les élections.

D'après ce que l'on connaît de sa rédaction, il paraît généralement bon et il est favorablement accueilli par la grande majorité des membres de la législature. Pourtant, le système australien rencontre de nombreuses oppositions, surtout dans la campagne. On admet le secret dans les grandes villes, mais on ne le conçoit pas dans les petites localités. On se contenterait alors dans les campagnes d'établir une barrière qui séparerait le votant du public.

Le système australien implique nécessairement une certaine éducation. On voudrait à cet inconvénient, en introduisant dans la loi un article qui permettrait à l'électeur de se faire aider dans la préparation ou la rédaction de son bulletin.

Autre inconvénient dans l'économie du projet de loi, tel qu'il a été, tout d'abord rédigé. Le système Australien n'était applicable qu'aux villes de 50,000 âmes, c'est-à-dire à la seule Nouvelle-Orléans. C'était un prétexte à attaques pour les ennemis du bill. On chargerait cette rédaction; le bill serait applicable en plein, aux villes de plus de 10,000 âmes. De cette façon, quatre grands centres de population seraient soumis au système australien dans toute sa vigueur—la Nouvelle-Orléans, Baton Rouge, Shreveport et Lac Charles. Dans ces conditions toute cause d'opposition disparaît.

Ce n'est pas tout. Dans la loi actuelle, le bureau des inspecteurs se compose de trois membres:

Le premier élu par le jury de police, le second nommé par le gouverneur, le troisième est le commis de cour. Dans la loi projetée, ce même bureau est également composé de trois membres : le premier choisi par le jury de police, le second nommé par le gouverneur ; quant au troisième, c'est l'assesseur de la paroisse. On sait que tous les assesseurs dans l'Etat sont des démocrates. Il n'y a donc rien à redouter de cette nouvelle mesure.

Quant à la transmission des résultats des élections, question qui a bien son côté délicat, voici comment elle s'opérera :

Les commissaires d'élection enverront les résultats de leurs polls au Bureau des inspecteurs. Il y a bien aussi un envoi au secrétaire d'Etat, mais seulement pour la forme. L'envoi officiel doit se faire par le Bureau des inspecteurs.

En ce qui concerne l'élection du gouverneur, les retours sont envoyés au Bureau des inspecteurs qui endossent le tableau, et l'envoient, tout scellé, au secrétaire d'Etat, lequel, avec le gouverneur, le transmet à la législature qui, finalement, proclame le résultat.

La Convention Démocratique de la Louisiane.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Baton Rouge, 15 juin—Comme nous l'avions annoncé déjà, la Convention Démocratique de l'Etat, chargée d'envoyer à la Convention Nationale de Chicago des délégués et des électeurs présidentiels, s'est réunie aujourd'hui, à midi et demi.

C'est M. Kruttschnitt, président du Comité Central Démocratique d'Etat, qui a appelé l'assemblée à l'ordre.

Après avoir exposé l'objet de la réunion, il a appelé à la présidence le juge Baird Calmes, après avoir pris place au fauteuil, a remercié les anciens et soldes démocrates de l'Etat de l'honneur qu'ils lui faisaient. Il a félicité le parti d'en avoir fini avec les divisions qui le dé-agrégeaient et l'affaiblissaient, maintenant que l'ordre est rétabli dans les rangs, il s'agit, pour tous de marcher droit au but, de se montrer dignes du passé du parti.

Quand le juge Baird a prononcé le nom du juge McEnery, de brillants applaudissements se sont fait entendre.

En ce qui concerne la question financière, il y a, a dit le juge Baird, union complète dans l'Etat. La population veut que l'on rende à l'argent le privilège dont il jouissait avant la loi de 1873. La convention n'hésitera pas, a-t-il ajouté, à envoyer à Chicago des délégués qui n'épargneront rien pour remonétiser l'argent.

M. J. Y. Sanders propose de nommer M. Rob. S. Landry, secrétaire temporaire de la Convention.

Le secrétaire Landry a lu alors l'appel de la Convention.

Voici comment elle se compose :

Acadie 5 délégués, Ascension 8, Assomption 8, Avoyelles 10, Bienville 6, Bossier 8, Caddo 13, Calcasieu 8, Caldwell 2, Cameron 1, Catahoula 5, Claiborne 9, Concordia 6, De Soto 8, East Baton Rouge 10, East Carroll 5, East Feliciana 7, Franklin 3, Grant 3, Ibérie 8, Iberville 9, Jackson, 3, Jefferson 5, Lafourche 9, Lafayette 6, Livingston 2, Lincoln 6, Madison 6, Morehouse 7, Natchitoches 10, Orléans 96, Ouachita 7, Plaquemine 5, Pointe Coupée 8, Rapides 11, Rivière Rouge 5, Richland 4, Sabine 4, St-Bernard 2, St-Charles 3, Ste-Hélène 3, St-Jacques 6, St-Jean-Baptiste 6, St-Landry 16, Ste Marie 9, St-Martin 6, St-Tammany 4, Tangipahoa 5, Tensas 7, Terrebonne 8, Union 7, Vermillion 6, Vernon 2, Washington 3, Webster 5, W. Baton Rouge 3, West Carroll 2, West Feliciana 6, Winn 3—Total, 448.

Un comité des lettres de créance a ensuite été nommé sur la motion de M. Sanders. Ces lettres ont été déposées sur le bureau du Président. Pas de contestation. Toutes ont été admises par conséquent.

Deux paroisses seulement n'ont pas répondu à l'appel : Washington et Cameron.

Le Col. Sambola Jones a demandé la formation d'un comité de neuf, trois "at large" et un pour chaque district congressionnel pour organiser l'assemblée d'une façon permanente. Adopté.

Le juge Baird a nommé le juge Sambola Jones, R. C. Drew, J. B. Vinet, "at large" ; puis Anthony Sambola pour le 1er district ; Geo. C. Preot, pour le 2e ; Ch. A. Brusle, pour le 3e ; W. S. Ogilvie, pour le 4e ; D. W. Harris, pour le 5e ; et J. S. Lanier, pour le 6e.

La Convention s'est ajournée à 8 h. du soir.

Racontars de Couloirs.

Dépêches spéciales à l'Abeille.

Baton Rouge, 15 juin.—La capitale est encombrée, comme elle ne l'a jamais été cette année. C'est la convocation de la Convention chargée d'envoyer des délégués de la Convention nationale de Chicago et de choisir les électeurs présidentiels qui en est la cause.

Naturellement, il y a en partout des meetings, partout des caucus, pour discuter les différentes candidatures aux honneurs de la délégation.

Notre devoir est de déclarer que la très grande majorité des membres de la Convention est en faveur de la frappe libre de l'argent. Les partisans de ce que l'on appelle la "sound money" sont en une telle minorité qu'ils n'essaieront même pas d'obtenir une petite place dans la délégation de Chicago. Tout fait croire que la Louisiane se déclarera en faveur d'une plateforme et d'un président favorables à la frappe libre de l'argent.

—On a offert au juge McEnery la présidence permanente de la Convention ; il l'a refusée ; mais les démocrates veulent le nommer quand même.

Voici les noms des trois délégués "at large" que l'on veut choisir : l'ex-maire Fitzpatrick, le sénateur Blanchard et le juge McEnery avec, comme suppléants, le capt. John C. Bach et le Capt. Fitzpatrick.

Les délégués du 1er district seraient MM. Thos. Duffy, Vic. Mauberret, avec, comme suppléants, M. Anthony Sambola et le Capt. A. E. Hobard.

L'électeur présidentiel serait le juge Albert Voorhies.

Les délégués du 2e district seraient MM. Peter Farrell, W. O. Hart, avec, comme suppléants, MM. Thos. H. Underwood et L. H. Marrero.

L'électeur présidentiel serait M. Sam. J. Kohlman.

Le 4e délégué (at large) sera probablement le représentant au Congrès Robertson.

On attend toujours le message du gouverneur, qui commence à se faire beaucoup désirer ; M. Foster attend peut être que le Comité chargé de la rédaction du bill d'élection ait achevé sa besogne.

Il est fortement question de refaire un nouvel enregistrement complet et d'annihiler celui qui existe. Il y a, paraît-il bien des votants actuels qui n'ont réellement pas le droit de vote.

—Bon Dieu ! que de coureurs de places ! Il y a ceux qui en ont une et veulent la conserver ; il y a ceux qui n'en ont pas et veulent en obtenir une ; il y a ceux qui ne font pas précisément la chasse aux emplois, mais qui font des "jobs" avec ceux qui les possèdent ou qui les posséderont et sont, par conséquent, fort intéressés à ce que leurs amis réussissent dans leurs démarches.

Cela fait un méli-mélo d'ambitions qui se croisent, qui se heurtent et constituent un assez curieux spectacle pour l'observateur et le philosophe. On espère que le gouverneur commencera, cette semaine, à signer les commissions des fonctionnaires de son choix.

L'ACTUALITE.

Mlle HIRSCH, LA PLUS RICHE HERITIERE DU MONDE.

Mlle Lucienne Premelie Hirsch, petite-fille du Baron Hirsch qui vient de mourir, est, paraît-il, la plus riche héritière du monde. Elle est appelée à hériter un jour d'une fortune de 200.000,000 de francs. Elle est la fille du seul fils qu'a laissé le baron, et est âgée de 14 ans.

Le baron Hirsch a déclaré dans son testament que sa succession devait être réglée par la loi autrichienne. Mais, d'après la loi autrichienne, le testament paraîtrait inexécutable comme entachée d'irrégularités de nature à en déterminer la nullité.

D'après la volonté du testateur, Mme la baronne Hirsch-Gereuth est instituée légataire universelle, et l'article 3 du testament attribue une somme d'un million de francs, payés sans frais, à Mlle Lucienne-Premelie Hirsch, "ma fille adoptive," dit le baron Hirsch.

Il se trouve que la loi autrichienne ne fait pas de différence, entre les droits de l'enfant adoptive et ceux de l'enfant véritable. C'est donc à la moitié de la fortune de son père adoptif, soit plus de deux cent millions et non pas un, que Mlle Hirsch aurait droit.

Mais, là ne serait pas le seul point contesté par les jurisconsultes autrichiens.

Aux termes du testament, la succession devait s'ouvrir à Vienne, mais un codicille l'a modifié en spécifiant que la succession s'ouvrirait à Brilun (Moravie), et que, par suite, la réglementation des choses incombérait au tribunal de Brilun.

Or, disent les jurisconsultes, le choix du lieu légal où s'ouvre la succession échappe à la compétence du testateur : c'est la loi qui le détermine ; elle se règle d'après le domicile légal ou habituel du défunt. Dans le cas où le défunt n'a pas de domicile habituel dans le pays, la succession s'ouvre au chef lieu, c'est à dire à la capitale, Vienne dans le cas présent.

Cette question n'est pas sans quelque importance pour la Basse-Autriche, étant donné le chiffre des droits de successions, 1,2 0,0 au dessus de 80.000 francs, sans compter les surtaxes à prélever sur les sommes légués à des héritiers éloignés, tels que les institutions et œuvres diverses ; pour lesquelles le droit est quadruplé.

Enfin, sur toute succession, une certaine somme revient au *fonds de prévoyance* de la province, et la question est de savoir si c'est la Basse Autriche ou la Moravie qui bénéficiera. A Vienne, où la publication du testament a causé une certaine surprise, on attend, non sans curiosité, le dénouement de l'affaire.

NOUVELLES AMERICAINES.

A la pêche.

Presse Associée.

Washington, 15 juin.

RES heureux d'échapper quelques moments aux ennuis de l'exercice du pouvoir, le président Cleveland, accompagné du commissaire de l'interne revenue, M. Miller, est parti pour une excursion de pêche à Leesburg, en Virginie.

M. Cleveland et son compagnon seront les hôtes de M. Harrison, qui possède une magnifique réserve de pêche où les truites abondent dans le voisinage immédiat du village.

Le paiement de la prime.

Presse Associée.

Washington, 15 juin—Le département du Trésor a presque terminé le paiement des primes aux fabricants du sucre de betteraves et d'érable, d'après l'appropriation de $238,289. On estime que des mandats de paiement couvrant cette somme auront été délivrés à la date du 1er juillet.

C'est alors que commencera le travail de la répartition des $5,000,000 alloués aux fabricants de sucre de cannes. La demie-douzaine de réclamations en cours de règlement depuis sept mois seront prêtes à être transmises à l'examen final de l'auditeur dans le commencement de juillet.

Le montant total de l'appropriation sera réparti au prorata entre les réclamants et versé aussi promptement que possible. On estime que chaque pétitionnaire touchera de soixante cinq à soixante-dix pour cent du montant de sa réclamation.

Au quartier-général des partisans de McKinley.

Presse Associée.

St-Louis, 15 juin—Au quartier-général des partisans de McKinley la foule était plus grande aujourd'hui que précédemment.

A moins de quelques scissions dans l'opposition, le vote en faveur de McKinley ne dépassera 640 voix sur les 918 sur lesquelles comptent ses agents électoraux.

La décision de se retirer prise par le gouverneur du Kentucky, M. Bradley, était attendue. Il est arrivé aujourd'hui avec les délégués de son Etat.

Le bruit de relations tendues entre M. Bradley et M. Hanna a couru, mais on annonce maintenant qu'ils ont eu une entrevue courte mais amicale. Les agents de McKinley comptent sur le vote des délégués du Kentucky.

Dans la matinée, M. Hanna a reçu les délégations du sud.

Il n'y a eu aucune conférence secrète aujourd'hui, mais les représentants de la plupart des états se sont présentés avant les réunions pour l'organisation et ont exprimé leurs vues.

De nombreux clubs sont arrivés aujourd'hui.

Les trois cents membres du club Blaine, de l'Ohio, se sont rendus en corps à leur quartier-général et ont poussé des acclamations en passant devant les quartiers-généraux de McKinley et de la délégation de leur Etat.

La candidature de Reed.

Son agent va conduire la campagne en faveur de l'or.

Presse Associée.

St-Louis, 15 juin—L'agent de Reed se dispose à conduire la campagne pour une déclaration en faveur de l'or.

Si cette déclaration n'est pas adoptée, ses amis et les autres partisans de Reed ont peu d'espoir que ce refus augmente le nombre des votants en faveur de leur candidat, mais le fait que tant de partisans de McKinley sont en faveur de l'or leur donne l'espoir que les partisans de ce métal triompheront finalement.

Les efforts des partisans de McKinley ont tendu à éviter à la convention tout débat entre les deux factions du parti de l'étendard d'or et de l'opposition à la frappe libre.

Tentative d'assassinat à New York.

Le président de la Banque New Amsterdam grièvement blessé.

Presse Associée

New York, 15 juin—George H. Wyckoff, président de la banque New Amsterdam, a reçu deux balles de révolver, l'une dans l'abdomen et l'autre dans le côté, que lui a envoyées un nommé Clarence Clark pendant qu'il était installé à son bureau.

Clark a demandé de l'argent, mais rencontrant un refus a fait feu deux fois sur M. Wyckoff et a retourné aussitôt l'arme contre lui-même. Les deux hommes sont à l'hôpital de New York et n'ont pas encore recouvré leurs sens.

Dès que Clark fut introduit dans le bureau de M. Myckoff il lui présenta la lettre suivante écrite à l'encre bleue, d'une main ferme, sur du papier portant l'entête de l'hôtel Marlborough :

Nous voulons six mille dollars : cinq billets de $1000 et dix billets de $100. Je tirerai sur vous si vous faites un mouvement suspect. Mon complice est dehors et vous surveille. Si vous donnez l'alarme avant trois minutes après mon départ, il jettera une bombe de dynamite à l'entrée. Mettez l'argent dans une enveloppe. Ne parlez pas.

Les détonations furent entendues d'un agent de police qui se précipita dans la maison et arriva juste à temps pour voir Clark tomber sur le plancher.

M. Wyckoff est âgé de soixante ans et réside à Montclair, dans le New Jersey.

Clark est âgé d'environ 30 ans et porte une moustache grisonnante. Il était convenablement vêtu.

L'Opposition à M. Platt dans la Délégation de New York.

Presse Associée.

St-Louis, 15 juin—Il a été tenté aujourd'hui à la réunion des délégués de l'Etat de New York de forcer M. Platt à se retirer. La surprise a été si grande que ses partisans ont dû suspendre la séance jusqu'à 3 heures pour rassembler leurs forces.

Au début de la réunion, on pensait que Chauncey M. Depew serait nommé président du caucus et M. Platt président de la délégation.

Il n'y avait pas l'ombre de supposition qu'une opposition puisse se manifester. Mais M. Warner Miller avait été en conférence toute la matinée avec les agents de McKinley et avec M. Matthews, de Buffalo.

Quand la double proposition a été faite, il s'est levé immédiatement et a dit : Je propose, M. le président, de substituer le nom de M. Depew à celui de M. Platt.

Les figures de tous les délégués ont exprimé la plus grande surprise, même celle de M. Depew. Je fais cette proposition, a ajouté M. Miller, parce que l'homme le plus distingué de cette délégation a été entièrement oublié.

Les cris de non ! non ! ont retenti et une proposition de division fut aussitôt déposée.

M Depew fut alors nommé unanimement président du caucus.

Mais quand le nom de M. Platt fut proposé pour la présidence de la délégation, M. Miller proposa de nouveau de substituer le nom de M. Depew. Celui-ci restait assis et silencieux, mais le congressionnel Quigg attaqua aussitôt M. Miller.

M Miller sait, a-t-il dit entre autres choses, que M. Platt et M. Depew sont en parfaite harmonie en ce moment, et il saisit une occasion dérisoire pour essayer d'amener la discorde. Cette assemblée ne soutiendra pas un homme dont l'attitude vis-à vis des instructions de la dernière convention républicaine de l'état de New York est ouverte au doute et à la suspicion.

Avant qu'il fut possible à M. Miller de répondre, MM. Quigg et Fred Ericks Gibbs avaient proposé une suspension de séance jusqu'à trois heures. En faisant cette proposition, M. Gibbs a traité M. Miller de "mécontent chronique," de "laveur de linge sale," de "réprouvé politique" et d'autres qualificatifs du même genre.

Entrevue orageuse entre M. Hanna et M. Lodge.

Presse Associée.

St-Louis, 15 juin—Une scène orageuse s'est produite ce matin dans le bureau de M. Hanna quand M. Henri Cabot Lodge, de Boston, s'est présenté pour discuter le plan financier du programme.

Dans des termes violents M. Lodge a annoncé que son intention est d'obtenir l'insertion de l'or dans le programme ou de renverser les plans de M. Hanna. Ce n'est pas le désir de M. Lodge d'insérer l'étalon d'or dans le programme qui a fâché M. Hanna, mais la façon dont il l'a manifesté.

Aussi il a déclaré catégoriquement à M. Lodge qu'on ne pouvait lui imposer quoi que ce soit, et qu'il ne pouvait discuter cette question avec lui. Si vous êtes le maître de cette convention, M. Lodge, allez de l'avant comme vous l'entendez ; je ne causerai pas avec vous. Et M. Lodge partit sur ces paroles.

Les Argentistes et leurs Adversaires.

Presse Associée.

St-Louis, 15 juin—Les argentistes étaient d'abord disposés à aider les partisans de l'or à obtenir une déclaration monétaire sans équivoque, mais les indications sont que l'enthousiasme à ce sujet est moins grand qu'au début. Il y en a quelques uns qui semblent disposés à sortir avec éclat de la Convention, mais un dénombrement fait aujourd'hui montre un certain nombre d'indécis.

Les chances de la présence d'un nombre de représentants suffisant pour faire la grande démonstration proposée semblent quelque peu douteuses.

Plusieurs argentistes de note montrent